

# Combattre la précarité dans l'enseignement supérieur et la recherche

# La précarité n'a pas attendu la LPR

Les contractuels dans l'enseignement supérieur :

- 38% parmi les personnels BIATSS
- 32% parmi les personnels enseignants

Effectifs des agents titulaires et contractuels en activité dans l'enseignement supérieur (extrait bilan social MESRI)

Catégorie de personnel	Statut Fonction publique	2019			Evolution des effectifs entre 2012 et 2019 (en %)
		Effectifs	Part des femmes (en %)	Part des agents par statut (en %)	
Personnels enseignants	Agent titulaire	68 905	40,1	68,1	-1,3
	Agent contractuel	32 240	45,3	31,9	2,1
	<b>Total des Personnels enseignants</b>	<b>101 145</b>	<b>41,8</b>	<b>-</b>	<b>-0,3</b>
Personnels BIATSS	Agent titulaire	61 343	63,2	62,5	5,8
	Agent contractuel	36 855	65,2	37,5	-3,9
	<b>Total des Personnels BIATSS</b>	<b>98 198</b>	<b>64,0</b>	<b>-</b>	<b>1,9</b>
<b>Ensemble des effectifs des agents titulaires</b>		<b>130 248</b>	<b>51,0</b>	<b>65,3</b>	<b>1,9</b>
<b>Ensemble des effectifs des agents contractuels</b>		<b>69 095</b>	<b>55,9</b>	<b>34,7</b>	<b>-1,2</b>
<b>Ensemble des effectifs dans l'enseignement supérieur</b>		<b>199 343</b>	<b>52,7</b>	<b>-</b>	<b>0,8</b>

**Note :** En 2017, contractuels étudiants recensés à part des BIATSS (-3000 contractuels)  
 Depuis, l'effectif total des agents a baissé malgré la hausse de la population étudiante

Les vacataires : enseignants (environ 150 000), étudiants (environ 26 000)

# Une précarité massive parmi les personnels BIATSS

*D'après le bilan social MESRI 2019-2020*

	Hommes	Femmes	% Femmes	Effectif total	Total ETPT
Titulaires	22546	38797	63,2	61343	60620
<b>Contractuel-les</b>	<b>12839</b>	<b>24016</b>	<b>65,2</b>	<b>36855</b>	<b>25648</b>
Total	35385	62813	64	98198	86268

*ETPT : équivalent temps plein travaillé*

- En 2019, **37,5 % des BIATSS sont contractuel-les**, un chiffre assez stable depuis 2016
- **Les femmes sont majoritaires** (65,2 % des effectifs) et proportionnellement plus nombreuses parmi les contractuel-les
- **Les emplois sont beaucoup plus souvent à temps partiel** : les 37000 contrats correspondent à environ 26000 ETPT, quand cet écart est infime chez les titulaires

# Pour remplir des missions majoritairement permanentes

	Nombre de contrats en 2019	En %
CDD mission temporaires	15356	41,7
CDD missions permanentes	14736	40
CDI	6763	18,4
Total contrats	36855	100

*D'après le bilan social MESRI 2019-2020*

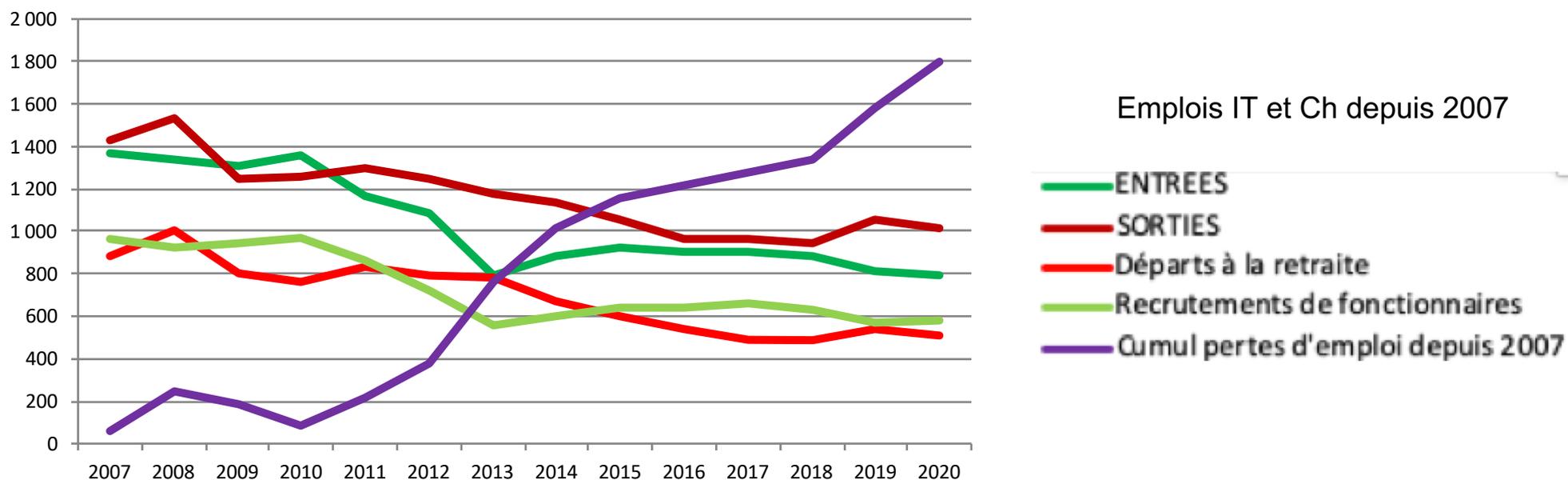
- **Plus de 80 % des contrats sont des CDD**
- **58,4 % de ces contrats concernent des missions permanentes.** Ce chiffre est en augmentation depuis 2017 après être resté plusieurs années sous le seuil de 50 %.

## Les contractuels à durée déterminée dans les EPST :

	CNRS	INSERM	INRIA	IRD	INRA	Total
titulaires	24552	5147	1426	1392	8726	41243
CDD	6957	2584	944	614	1920	13019
total personnels	31509	7731	2370	2006	10643	54259
CDD / personnels	22%	33%	40%	31%	18%	24%

Tableau 1. Personnels titulaires et en CDD dans les principaux EPST (sources : bilans sociaux 2016 du CNRS, de l'INSERM, de l'INRIA et de l'IRD ; bilan social 2015 de l'INRA).

## Et l'évolution de l'emploi titulaire



# A l'œuvre dans le développement de la précarité

- Soi-disant autonomie des universités
- Austérité budgétaire imposée par l'Etat
- Cadre législatif et réglementaire fortement dérogatoire à celui de la Fonction publique d'Etat, facilitant le recours à l'emploi non titulaire
- Plafonds d'emploi
- Développement des politiques d'appels à projet

# L'exemple des formations universitaires

**Le jour du dépassement** : en 2021/22, depuis le mercredi 26 janvier 2022, les formations universitaires ne fonctionnent plus que grâce aux heures d'enseignement non statutaires !

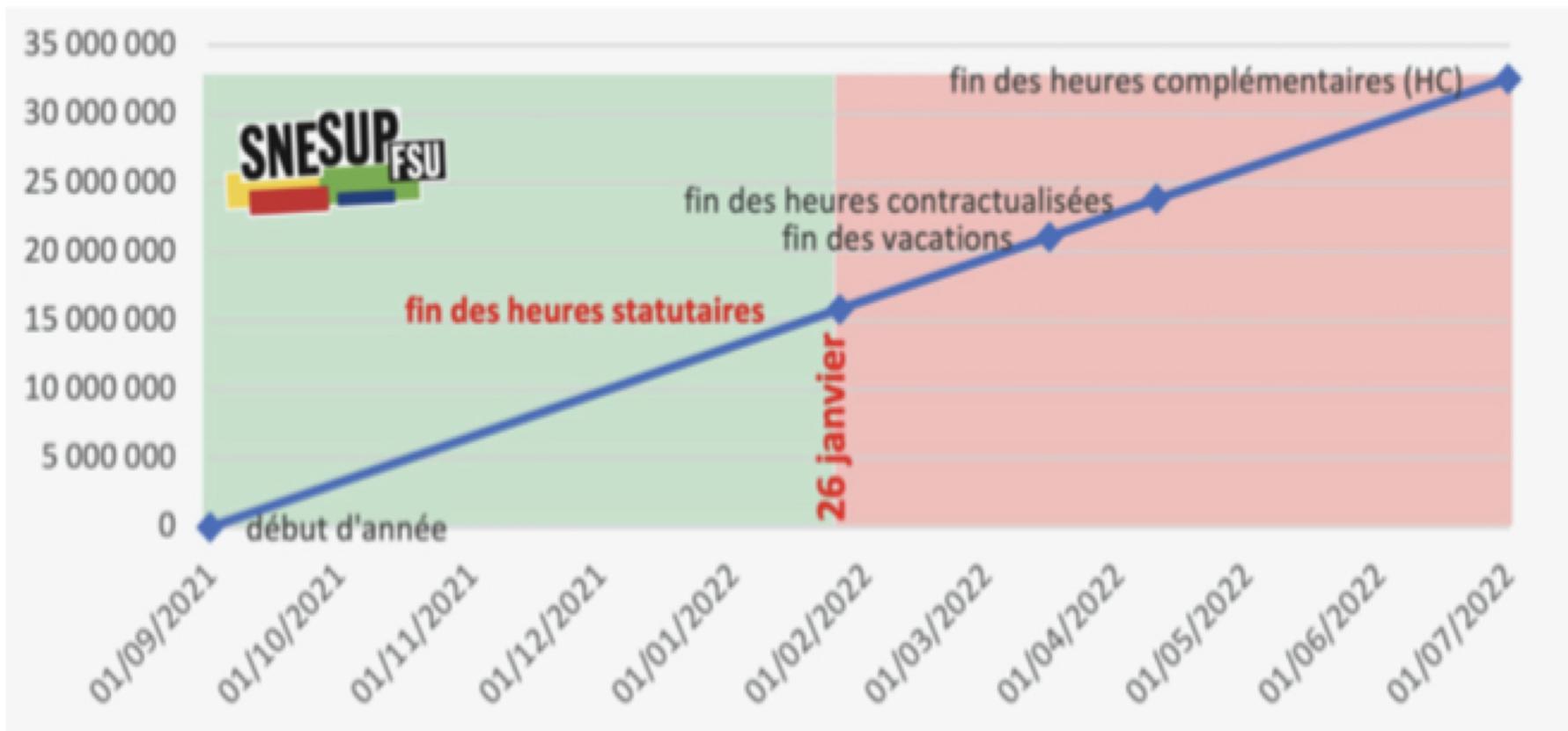
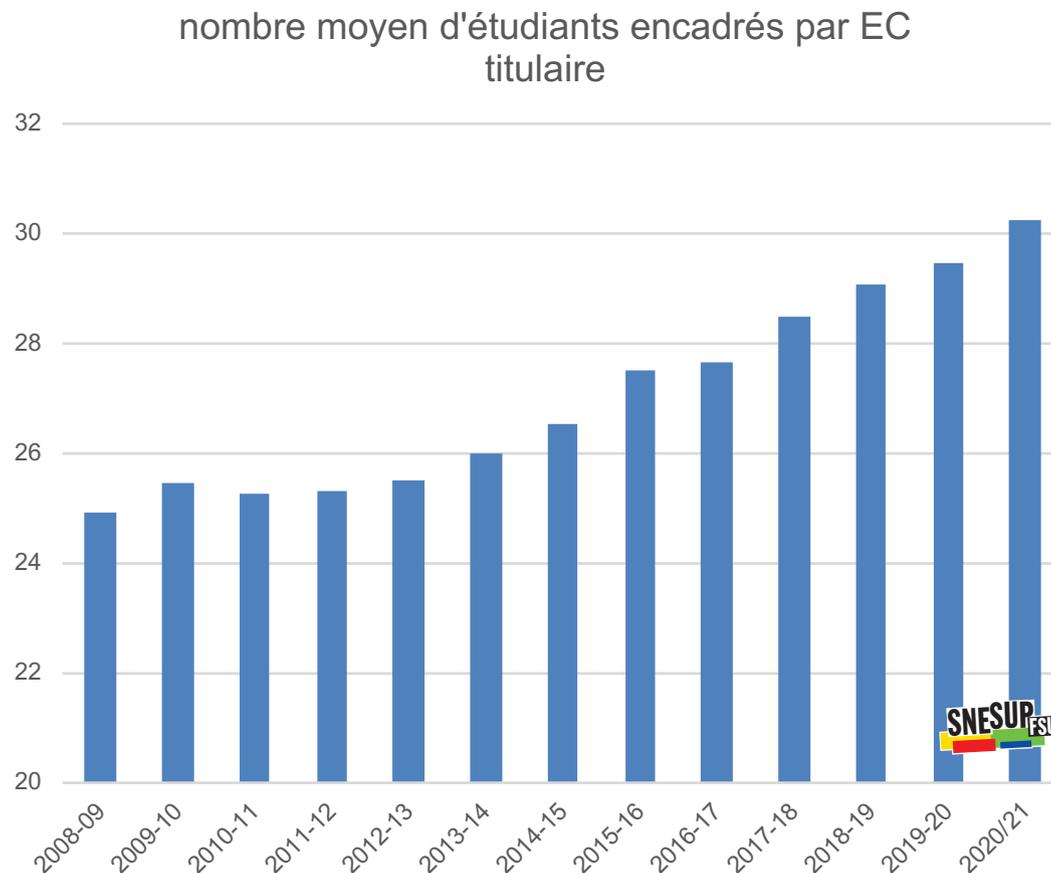


Figure 1 : Positionnement du jour du dépassement en fonction du nombre d'heures d'enseignement dispensées au cours de l'année suivant le statut ou le contrat

# La massification de l'accès à l'université ne ralentit pas tandis que le nombre d'enseignants titulaires stagne

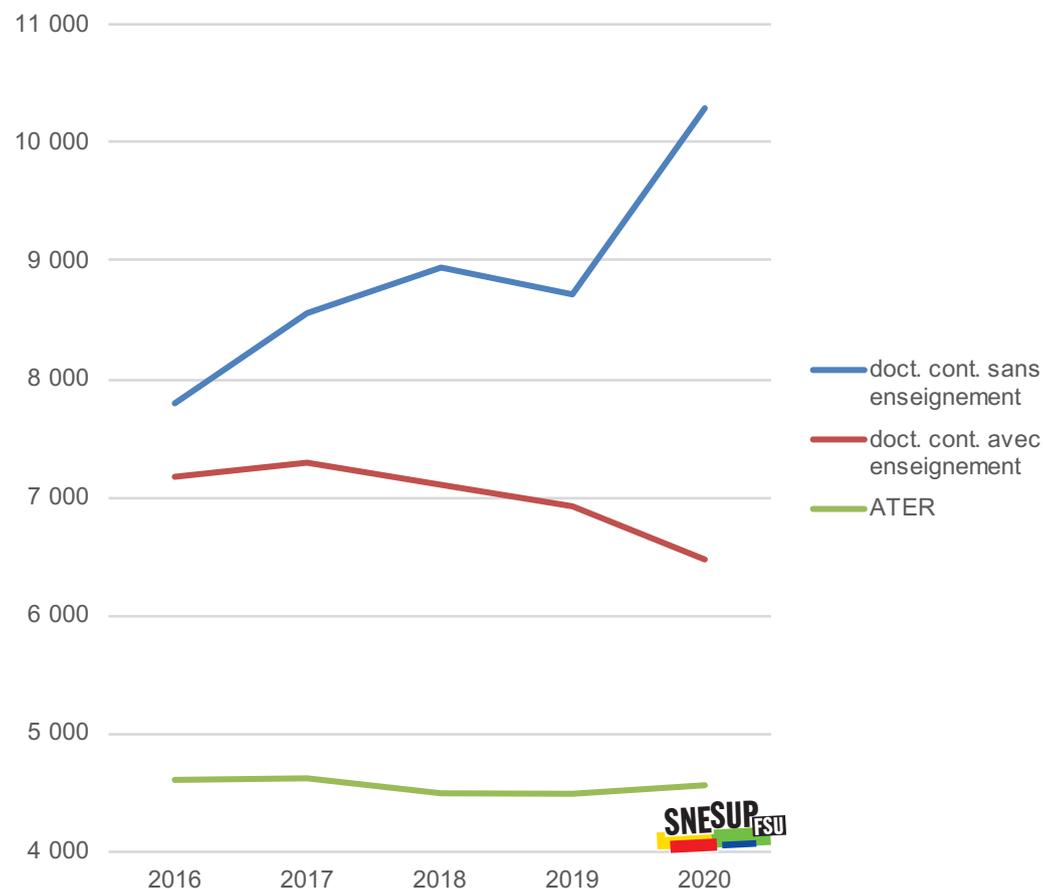
- Instabilité des équipes pédagogiques qui dégrade les conditions de travail des enseignants non titulaires comme des titulaires, et les conditions d'étude des étudiants
- Hausse de plus de 20% du nombre moyen d'étudiants que chaque EC titulaire encadre
- Les emplois contractuels ne compensent que partiellement la baisse de l'encadrement...



# Baisse du potentiel enseignant des doctorants contractuels et ATER

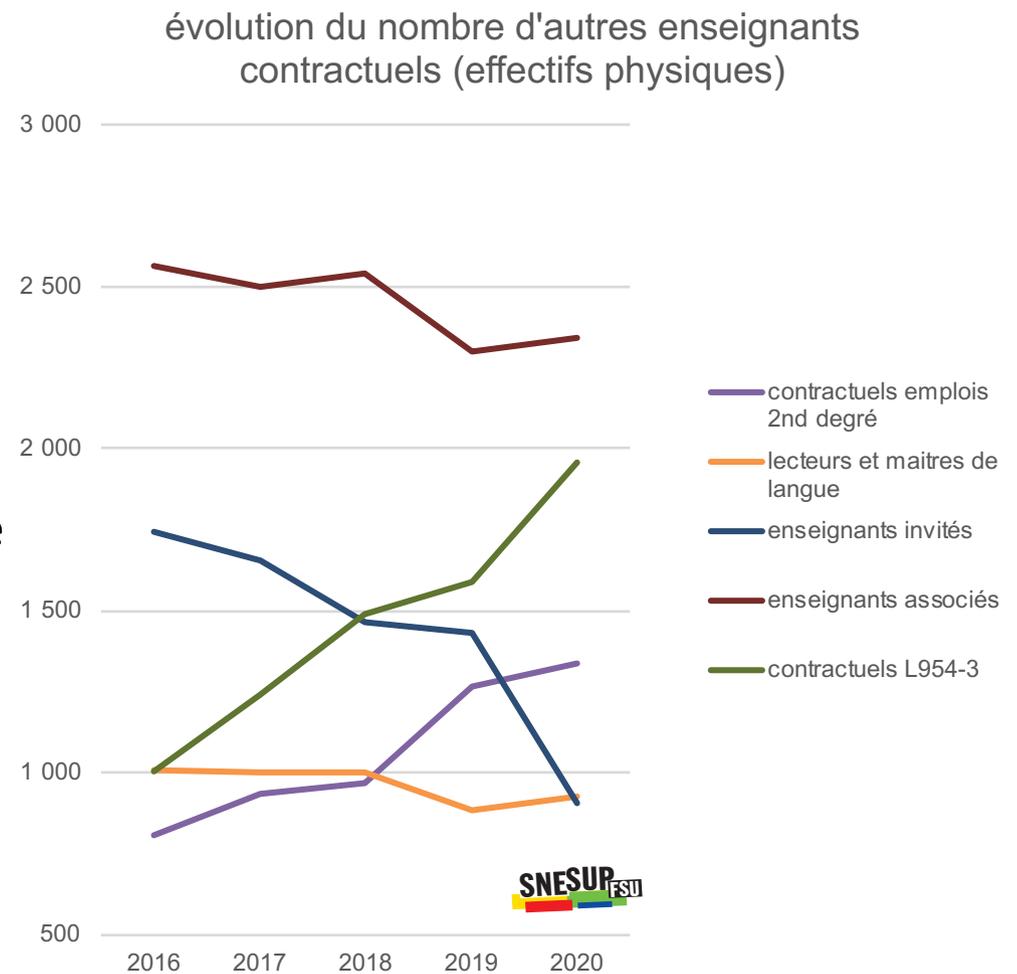
- Le nombre de contrats doctoraux sans mission d'enseignement augmente ces dernières années mais celui des contrats doctoraux avec mission d'enseignement baisse de 10%
- Répartition des missions d'enseignement :
  - 42% en sciences et techniques
  - 20% en LSH
  - 12% en DEG
  - 25% inconnue
- Le nombre d'ATER stagne
- Répartition des ATER:
  - 41% en LSH
  - 31% en ST
  - 27% en DEG

évolution du nombre de doctorants contractuels et ATER



# Augmentation du nombre de contractuels enseignants sans activité de recherche (ou non rémunérée)

- Les nombres d'enseignants associés et invités continuent à baisser ces dernières années (a priori non précaires)
- Les contractuels sur emploi 2<sup>nd</sup> degré ont un contrat pour 384h d'enseignement
- Les contrats L954-3 sont définis localement. Ils permettent par ex de rémunérer seulement une quotité partielle d'enseignement à des jeunes docteurs qui poursuivent aussi leur recherche.
- Coût total bien plus faible qu'un titulaire pour ces 2 types de contractuels



# La solution des enseignants vacataires

- Une population très disparate :
  - Chargés d'Enseignement Vacataires en majorité (professionnels extérieurs à l'enseignement, enseignants titulaires du secondaire, personnes assurant des activités de formation de façon non stable, docteurs sans emploi stable...)
  - Agents Temporaire Vacataires (doctorants non financés)
- Mal connue car données lacunaires. Manque de volonté du MESRI pour la mieux la cerner
- paiement à la tâche, sous-rémunération
- Paiement après service fait
- Absence de contrat écrit tolérée, absence ou presque de droits sociaux
- ✓ La/le vacataire, plus souple et encore moins cher qu'un contractuel !
- ✓ nid à précarité

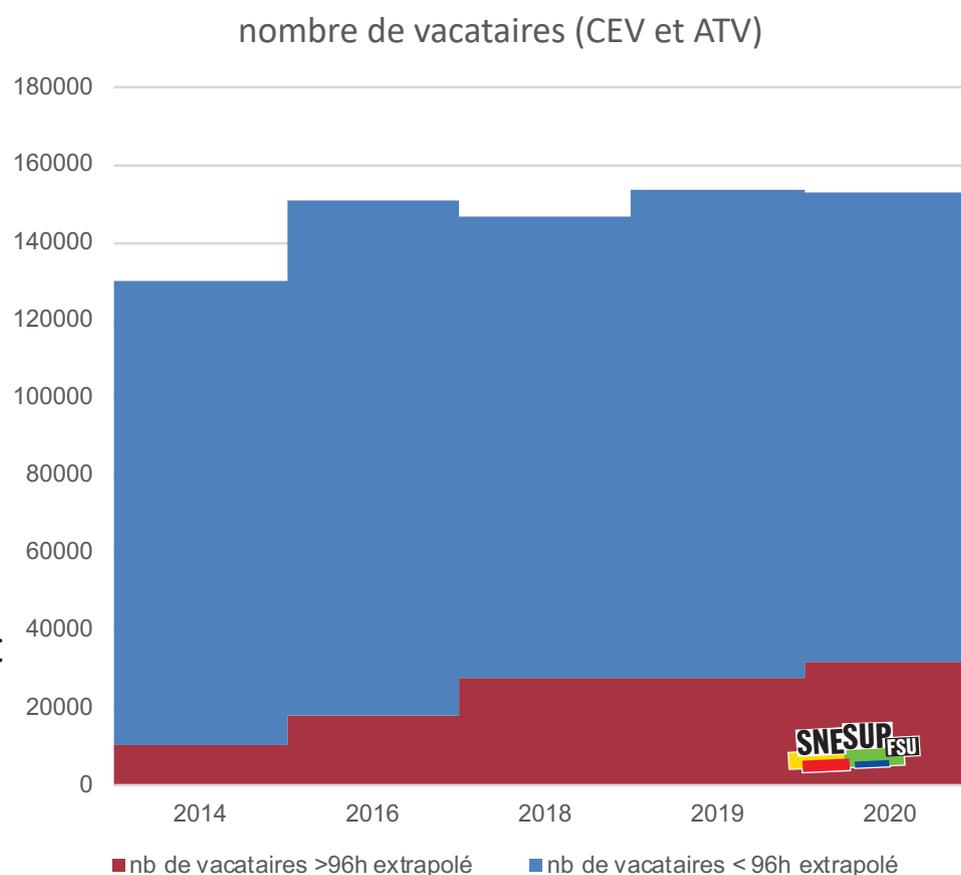
# Le recours massif aux enseignants vacataires

Jusqu'en 2013/14, nombre estimé par le MESRI autour de 130 000  
Depuis on est passé à une estimation autour de 150 000

## Un indicateur de précarité: la proportion de vacataires effectuant plus de 96h eq TD

Autour de 8% avant 2014, elle a grimpé jusqu'à 21% en 2020

Ci-contre les effectifs nationaux extrapolés à partir des notes annuelles de la DGRH suivant le taux de réponses des établissements et la proportion « > 96h » indiquée



# Les vacataires sujets à fréquents contournements du droit

- Chargé d'Enseignement Vacataire : activité professionnelle principale qui ne l'est pas toujours, statut d'auto entrepreneur qui peut masquer la situation
- Activité relevant plutôt d'un CDD : un vrai vacataire n'a pas de lien hiérarchique et exécute une tâche précise limitée dans le temps
- Heure de vacation payé·e en dessous du SMIC :  
Une heure statutaire de TD est reconnue dans la réglementation pour 4,2 heures de travail effectif. Le même travail effectué en vacation est payé 41,41€ brut, soit 9,89 €/h contre 10,57 €/h pour le SMIC.
- Délais de paiement élastiques :  
La rémunération après service fait ne se fait pas en fin de mois. Elle est généralement reportée après la fin du semestre, voire plusieurs mois après. Des refus de paiement sous un prétexte d'embauche non conforme

# D'autres contournements ou non respect du droit touchant les contractuels

- Doctorant·e sans contrat (travail de recherche non payé)
- Jeune chercheur ou chercheuse qui assure sous la pression d'un encadrant des tâches non rémunérées (surveillance, correction)
- Contrat signé une fois le travail commencé...
- CDD non renouvelé par l'établissement pour éviter la transformation en CDI au bout de 6 ans alors que le besoin continue d'exister.
- Lecteurs qui assurent les fonctions de maître de langue
- ...



Besoin de défense des droits au niveau local, rendue difficile par fragmentation des situations, et de combiner les actions des collectifs et des syndicats pour obtenir satisfaction

# Revendications des mobilisations intersyndicales en 2022

- **pour la revalorisation** indiciaire des salaires et des carrières de toutes les catégories de personnel, la revalorisation des rémunérations des vacataires et des chargé·es de cours, des contrats doctoraux et d'ATER
- **pour l'arrêt de la contractualisation** des personnels - renforcée par la création des chaires de professeur junior et les « CDI » de mission et de chantier - et **pour la titularisation** des contractuel·les sur mission pérenne
- **pour un plan d'urgence dans l'enseignement supérieur et la recherche avec une programmation budgétaire** permettant le recrutement massif de titulaires et l'embauche des jeunes chercheur·ses aujourd'hui sans emploi
- **Recrutement de 6 000 agents tous les ans** dès maintenant et sur les 10 années à venir

- Parce que la précarité est un outil de baisse des rémunérations du travail, de dégradation des conditions de travail et du respect des droits des fonctionnaires comme des agents non titulaires,
- Parce qu'elle favorise l'exploitation que nous combattons,
- Parce qu'on pèse plus lourd collectivement que seul,
- Parce que le combat **contre la politique actuelle de précarisation** dans l'ESR nécessite la mobilisation de tous et toutes,
- **Parce qu'on ne peut pas laisser à d'autres le soin de défendre ses droits, ni celui d'en conquérir de nouveaux,**

Il est crucial d'articuler les revendications des agents précaires et celles des agents titulaires, et de favoriser les échanges entre les catégories de personnel et les différentes organisations représentées ici afin d'agir collectivement pour viser à la fois la satisfaction de besoins immédiats des personnels en situation précaire et un ESR d'où le caractère systémique de la précarité aura disparu